



**MAIRIE
DE
DRAILLANT**

Heures d'ouverture :

Lu : 10h - 17h sans interruption

Ma : 13h30 - 17h

Me : 10h - 12h

Je, Ve : 14h - 18h

2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 1^{er} décembre 2014**

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, MAURICE Claude, BELOT Catherine, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, CARRAUD Pierre-Alain, DUPRAZ Gérard, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MAION Yannick, PONCET Jean-Marc.

Absents – excusés : TAPIÉ Stéphane, MARCLAY Nathalie,
Pouvoirs de Stéphane TAPIÉ à Pascal GENOUD et de Nathalie MARCLAY à Bernadette BERNADON.

Monsieur Jean-Marc PONCET a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 29 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la délibération du 10/04/2014, donnant délégation au Maire,
Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qu'il a été amené à prendre, dans le cadre de la délégation visée ci-dessus :

- ouverture d'une ligne de trésorerie de 100.000,00 €, pour une durée d'un an.

Le conseil Municipal a pris note du compte-rendu considéré ci-dessus.

DÉCISION MODIFICATIVE 03/2014

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à certaines modifications sur le budget 2014.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les modifications.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur proposition du Directeur départemental des finances publiques par courrier explicatif du 14 octobre 2014, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'admettre en non-valeur la taxe d'urbanisme de 874,00 €, suite au permis de

construire référencé PC 07410605B0013. Il est précisé que cette taxe n'ayant pas fait l'objet d'émission de titre, aucune écriture comptable n'est nécessaire.

SUBVENTION AU C.C.A.S.

Conformément au budget, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 2.000,00 € au C.C.A.S.

SUBVENTIONS 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014 :

- Association des donneurs de sang 200 €
- Batterie-fanfare l'Echo des Voirons 300 €
- Club Sports et Loisirs de Perrignier 350 €
- Anciens Combattants de Draillant 300 €
- Secours en montagne 500 €
- Club de Gymnastique de Draillant 150 €
- Manifeste pour la vie 100 €
- AFM Téléthon 100 €

AVENANT A LA CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ

Dans un souci d'économie et afin de permettre la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité, le Conseil Municipal valide l'avenant à la convention à intervenir entre le Préfet et la commune de Draillant.

INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Madame le Receveur une indemnité de conseil à son taux maximum.

QUESTIONS DIVERSES

La cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le samedi 17 janvier 2015 à 20 heures.

Yannick MAÏON propose la création d'un site internet pour diffuser des informations tout au long de l'année. Le Conseil Municipal valide le principe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Lucien CHESSEL

